



(1) COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
DU MARDI 05 FEVRIER 2019

En communication

Patrick AUBIN
Pascal BAUDE
Christine BELLEVILLE
Pascal BOUCHET
Marc CHATAIN
Serge DAGADA
Jean-Louis DUGRAVOT
Muriel EYL
Jean-Claude HEBRAS
Gisèle LE TUHAUT
Bernard MALFONDET
Annie MOREAU
Charles SCOTTO
Pierre SIONNEAU
Nicolas ZAJAC
Christian ZAKARIAN

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Sandrine PETIT
Jean-Claude HEBRAS

Ouverture de séance

10 h 00

Fin de séance

12 h 00

Les membres examinent les anomalies du week-end qui sont peu nombreuses. On relève comme toutes les semaines, des absences de secrétaires, des officiels de table non conformes (OT inconnu dans GESTHAND ou la date de fin de validité incorrecte) et des bases de données qui ne sont pas mises à jour. Ces dernières datent de plus de 6 jours, ce qui entraîne des anomalies qui pourraient être évitées. **Rappel** : il est recommandé de télécharger la base de données le vendredi midi voire le samedi matin afin d'avoir une mise à jour la plus précise possible.

Sans ces manquements répétitifs, peut-être qu'un jour, la COC pourrait obtenir un sans fautes !!!

Deux pénalités sportives et financières sont notifiées en :

- 1/ challenge-18M/P1 : l'équipe ENTENTE PERIGOURDINE HB a inscrit sur la FDME un joueur non autorisé (pas dans la convention à la date du match). Le club pilote de la convention a ajouté le joueur sur la liste, et a seulement enregistré sa saisie, sans validation.
- 2/ championnat -18M/P6 : l'équipe CONVENTION CHAUSSIN/DOLE a inscrit sur la FDME un joueur non autorisé à la date du match (trop jeune).

En raison des intempéries (neige), deux matches n'ont pu se dérouler comme prévu le samedi 02 février dernier (cf. ci-dessous). Devant ces cas de force majeure, la COC a décidé de reporter ces rencontres au 16/17 février 2019 après accord des deux clubs.

- . N3M/P7 ST CHAMOND PAYS DU GIER / STADE CLERMONTOIS
- . -18M/P7 (challenge) ST-FLOUR HB / BASSIN ANNECIEN (ANNECY HB)

ORGANISATION DES BARRAGES N3M ET N2F (samedi 08 juin 2019)

Pour donner suite à l'appel à candidatures et après délibération de la Commission sportive et la validation du Bureau Directeur de la FFHandball, ont été retenus pour organiser les barrages seniors masculins et féminins, les clubs de :

- ➡ CHAUMONT HANDBALL (5652002) pour les **barrages N3M**
- ➡ ANGOULEME CHARENTE HB (6016001) pour les **barrages N2F**



RAPPEL : pour le bon fonctionnement des compétitions et afin d'éviter à la COC de rappeler chaque semaine les obligations, elle invite les clubs à lire ou à relire les circulaires adressées le 05 juillet pour le secteur amateur et le 13 juillet pour la LFH, disponibles sur le site de la FFHandball à l'aide du lien suivant : <http://www.ff-handball.org/ffhb/documentations/proces-verbaux-commissions.html>

Fait à Créteil,
le 08 février 2019

Le Président,
Pascal BAUDE



ANOMALIES RELEVÉES

TYPE D'ANOMALIE	WE 02/03 FEVRIER 2019
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Non-respect des délais de transmission	/
<u>CONCLUSION DE MATCH</u> Non parvenue dans les délais	/
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de Vérification de FDME)	- HBC SEMUR-EN-AUXOIS N2M/P4 - PARIS SPORT CLUB N3M/P3 - ST SEBASTIEN SPORTS N3M/P3 - MAINVILLIERS-CHARTRES HANDBALL -18M/P2 - ENTENTE PERIGOURDINE HB -18M/P1 (avertissement) - SARREBOURG MOSELLE SUD HB N1M/P3 - BELFORT AUHB -18M/P6 - ENTENTE DE L'OISE (Crépy en Valois) -18M/P4 - METROPOLE NICE COTE D'AZUR -18M/P8
* <u>PENALITE SPORTIVE</u>	- ENTENTE PERIGOURDINE HB -18M/P1 - CONVENTION CHAUSSION/DOLE -18M/P6
* <u>FORFAIT</u>	/

*Sous réserve des procédures en cours

(1) Chaque semaine est programmée une conférence téléphonique entre les membres des sous-commissions des Championnats et/ou des Coupes de France pour statuer sur les anomalies du week-end.